



Assemblée générale

Distr. générale
7 septembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 131 c) de l'ordre du jour provisoire*

Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le plan-cadre d'équipement pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2010

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient des renseignements complémentaires sur l'application des recommandations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans son rapport sur le plan-cadre d'équipement pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2010. Il fait suite au paragraphe 7 de la résolution 48/216 B de l'Assemblée générale, dans lequel le Secrétaire général a été prié de faire connaître à l'Assemblée, au moment où elle était saisie des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, les mesures qui avaient été prises ou qui le seraient en vue de l'application de ces recommandations.

L'Administration a accepté la plupart des recommandations du Comité, et la plupart des observations du Secrétaire général ont été dûment reproduites dans le rapport du Comité. Par conséquent, afin qu'il n'y ait pas double emploi et que la documentation soit réduite à l'essentiel, le présent rapport comprend uniquement les observations supplémentaires nécessaires et des informations sur l'état d'avancement, l'entité responsable, le délai estimatif et le rang de priorité attaché à chacune des recommandations figurant dans les rapports du Comité. Il fait également le point de l'application des recommandations se rapportant à des exercices antérieurs dont le Comité a indiqué dans les annexes à ses rapports qu'elles n'avaient pas été intégralement appliquées.

* A/66/150.



I. Introduction

1. Au paragraphe 7 de sa résolution 48/216 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui faire connaître, au moment où elle est saisie des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, les mesures qui ont été prises ou qui le seront en vue de l'application de ces recommandations. Le présent rapport contient donc des renseignements complémentaires sur l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le plan-cadre d'équipement pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2010¹.

2. La section II contient des renseignements sur l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le plan-cadre d'équipement pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2010. La section III porte sur la suite donnée aux recommandations figurant dans les rapports du Comité portant sur des exercices antérieurs.

II. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le plan-cadre d'équipement pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2010

Vue d'ensemble

3. On trouvera ci-après les informations demandées au sujet de l'état d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le plan-cadre d'équipement pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2010. La plupart des observations de l'Administration ont déjà été reproduites dans le rapport du Comité, ce qui fait que des observations supplémentaires ne sont formulées que lorsque cela est jugé nécessaire.

4. Le tableau 1 récapitule l'état d'avancement de l'application des recommandations principales au 22 août 2011. Le tableau 2 récapitule l'état d'avancement de l'ensemble des recommandations au 22 août 2011.

Tableau 1
Application des principales recommandations

Entité responsable	Nombre de recommandations		Appliquées	En cours d'application	Délai fixé
	Pas acceptées				
Département de la gestion	5	–	–	5	5
Total	5	–	–	5	5

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément n° 5 (A/66/5), vol. V.

5. Sur les cinq recommandations principales visées au tableau 1, quatre devront avoir été appliquées avant la fin de 2011 et la cinquième d'ici à 2014.

Tableau 2

Application de l'ensemble des recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Pas acceptées</i>	<i>Appliquées</i>	<i>En cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Pas de délai</i>
Département de la gestion	15	1	3	11	11	–
Total	15	1	3	11	11	–

6. Comme il est indiqué au tableau 2, 11 recommandations sont en cours d'application, et 3 autres ont été appliquées.

Détails concernant l'application des recommandations

7. **Au paragraphe 33 de son rapport, le Comité a recommandé au Bureau chargé du plan-cadre d'équipement d'accélérer sensiblement le processus d'approbation des demandes d'avenants et de réduire l'arriéré des demandes à examiner de sorte que les entrepreneurs soient payés dans les délais prévus dans leurs contrats ou, lorsque lesdits contrats ne contiennent aucune disposition sur ce point, dans les 30 jours suivant l'achèvement des travaux correspondants. Cette dernière formule correspond aux délais de paiement prévus par un contrat à prix maximum garanti.**

8. Une liste des demandes d'avenants est établie chaque semaine et examinée à la réunion de coordination du plan-cadre d'équipement, où toutes les questions relatives aux achats, aux finances et à la gestion des marchés sont examinées et des décisions sont prises par les consultants, le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement et la Division des achats. En outre, l'état d'avancement de tous les amendements et avenants est étudié aux réunions hebdomadaires que le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement et la Division des achats tiennent conjointement sur les questions relatives aux achats.

Entité responsable : Département de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Degré de priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2011

9. **Au paragraphe 38, le Comité a recommandé à l'Administration, de concert avec le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement : a) d'analyser immédiatement les tendances que font apparaître les demandes d'avenants et d'identifier les raisons et l'origine de ces demandes; et b) d'établir des règles claires, une gouvernance solide et une gestion robuste pour réduire au minimum le nombre d'avenants demandés par les usagers.**

10. Un rapport sur les tendances qui ressortent des demandes d'avenants est disponible dans le système NOVA. En outre, les consultants en charge du plan-cadre d'équipement gèrent et tiennent à jour les données relatives aux demandes d'avenants soumises. Les raisons des changements demandés sont consignées à la fois dans le formulaire de demande de modification des travaux de l'architecte et dans le formulaire de demande de modification des travaux/d'éclaircissements du

plan-cadre d'équipement. L'Administration, au plus haut niveau, continue d'apporter son soutien à une gouvernance solide et une gestion robuste du plan-cadre d'équipement.

Département responsable : Département de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Degré de priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2011

11. Au paragraphe 46, tout en constatant les progrès accomplis depuis novembre 2010, le Comité a recommandé au Secrétaire général adjoint à la gestion de faire le point, chaque trimestre et à titre prioritaire, de la situation concernant la prise en charge et la mise en service des ouvrages conjointement avec le Service de la gestion des installations et le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement.

12. Le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion demandera au Service de la gestion des installations et au Bureau chargé du plan-cadre d'équipement d'établir conjointement des rapports trimestriels sur cette question et, au besoin, convoquera des réunions.

Département responsable : Département de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Degré de priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2011

13. Au paragraphe 47, le Comité a recommandé à l'Administration d'envisager les moyens de conserver du personnel compétent au Bureau chargé du plan-cadre d'équipement afin d'aider à la prise en charge par le Service de la gestion des installations.

14. Le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement a engagé le dialogue avec le Bureau de la gestion des ressources humaines au sujet de la planification des successions. Tout plan d'organisation de la relève devra toutefois se conformer aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel.

Département responsable : Département de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Degré de priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

15. Au paragraphe 59, le Comité a recommandé à l'Administration : a) de résoudre d'urgence les problèmes relatifs à la sécurité et à l'absence de solution viable pour les bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud; b) de confirmer si les deux bâtiments devaient continuer à faire partie du projet et, dans l'affirmative, de définir la démarche à adopter pour résoudre les difficultés en matière de sécurité; c) de solliciter l'approbation de l'Assemblée générale à l'égard de la démarche proposée pour les deux bâtiments.

16. La recommandation est acceptée; toutefois, l'Administration a formulé les observations complémentaires ci-après.

17. Il n'est pas du ressort de l'ONU de résoudre le problème relatif à la sécurité. Il faudra, pour qu'il soit résolu, attendre que les choses évoluent du côté du pays hôte. Suivre de près cette évolution est la seule chose que l'ONU puisse faire à ce stade, et elle le fait. Le neuvième rapport annuel sur l'exécution du plan-cadre

d'équipement, qui sera prochainement soumis à l'Assemblée générale, fera clairement le point de la situation.

Département responsable : Département de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Degré de priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2014

18. Au paragraphe 60, le Comité a recommandé à l'Administration d'accorder la priorité au processus d'adjudication en temps voulu des marchés à prix maximum garanti qu'il reste à conclure et aux amendements à apporter de manière à pouvoir appliquer le délai de 42 jours prévu dans le calendrier.

19. Les directeurs de projet du plan-cadre d'équipement veillent à ce que le processus d'adjudication des marchés à prix maximum garanti révisé continue d'être exécuté comme prévu par le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement en septembre 2008.

Département responsable : Département de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Degré de priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2014

20. Au paragraphe 70, le Comité a recommandé que le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement renforce l'approche suivie en matière de prévision des coûts en incluant une estimation solidement quantifiée et vérifiable pour les coûts de tous les avenants aux contrats jusqu'à l'achèvement des travaux, de façon à tenir compte des coûts les plus probables des risques inscrits sur le registre et des autres problèmes, tels que la prolongation des baux de location due au retard enregistré dans l'exécution du calendrier des travaux.

21. La méthode de prévision des coûts et les hypothèses de planification sont examinées dans le neuvième rapport annuel sur l'exécution du plan-cadre d'équipement, qui sera prochainement soumis à l'Assemblée générale.

Département responsable : Département de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Degré de priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2011

22. Au paragraphe 73, le Comité a recommandé que le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement : a) revoie son approche pour que les effets de la hausse future des prix de la construction soit en harmonie avec les index publiés; b) précise et simplifie sa présentation de l'information dans ce domaine lorsque l'inflation prévue est modérée ou inexistante.

23. La recommandation a été appliquée. Les index publiés par pays dans le magazine *Engineering News Record* et par Turner Construction sont comparés aux données du marché de la construction de New York. Ce faisant, on estime quelle devrait être la hausse des prix.

Département responsable : Département de la gestion

État d'avancement : Appliquée

Degré de priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

24. **Au paragraphe 80, le Comité a recommandé, afin de ne pas être dans l'incertitude quant au projet, que l'Administration et les personnes chargées de la gouvernance apportent des précisions concernant la question de la responsabilité budgétaire s'agissant des dépenses connexes en décidant clairement comment elles seront financées.**

25. La question du financement des dépenses connexes est examinée dans le neuvième rapport annuel sur l'exécution du plan-cadre d'équipement qui sera prochainement soumis à l'Assemblée générale.

Département responsable : Département de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Degré de priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2011

26. **Au paragraphe 81, le Comité a recommandé que l'Administration, en évaluant les prévisions relatives aux dépenses connexes, prenne en considération l'ensemble des incidences des dates d'achèvement prévues les plus récentes.**

27. Comme indiqué plus haut, la question du financement des dépenses connexes est examinée dans le neuvième rapport annuel sur l'exécution du plan-cadre d'équipement, qui sera prochainement soumis à l'Assemblée générale.

Département responsable : Département de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Degré de priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2011

28. **Au paragraphe 90, le Comité a recommandé que l'Administration :**
a) mette en place un petit groupe de direction, appuyé par une entité indépendante spécialisée dans l'aménagement de l'espace, chargé d'étudier tous les avantages qui pourraient être retirés du projet; b) veille à ce que ce groupe s'efforce de retirer les avantages de façon systématique et cohérente.

29. L'Administration n'a pas accepté cette recommandation. Les bénéfices à retirer du plan-cadre d'équipement et sa justification ont été amplement examinés et ont été approuvés dans le cadre du cinquième rapport annuel sur l'exécution du plan-cadre d'équipement. Des informations actualisées sont systématiquement fournies par le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement dans le rapport annuel qu'il soumet à l'Assemblée générale. L'Administration ne voit pas d'intérêt à ce qu'un nouveau groupe de direction soit formé ni à disposer d'une entité indépendante spécialisée dans l'aménagement de l'espace.

Département responsable : Département de la gestion

État d'avancement : Refusée

Degré de priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

30. **Au paragraphe 91, le Comité a recommandé que l'Administration étudie les moyens d'utiliser l'espace de façon plus efficiente, par exemple en recourant au partage des espaces de travail et en réduisant l'espace occupé par les meubles de classement de façon systématique, et assure une conclusion rapide en temps voulu pour les déménagements prévus du personnel et du mobilier de bureau dans le complexe des Nations Unies et les autres bâtiments de l'ONU.**

31. On s'emploie à réduire l'espace occupé par les meubles de classement, dans le cadre du plan de réaménagement. Le partage des espaces de travail et le recours

accru à des formules d'organisation du travail modulables sont dans l'ensemble acceptés. Ces arrangements n'auront cependant pas d'effet significatif sur le plan du réaménagement, mais aideront à répondre aux besoins futurs d'espace supplémentaire.

Département responsable : Département de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Degré de priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2012

32. Au paragraphe 95, le Comité a recommandé que l'Administration établisse une stratégie d'atténuation du risque afin de pourvoir rapidement les postes essentiels devenus inopinément vacants au sein du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement.

33. Les listes de personnes présélectionnées sont utilisées dans toute la mesure possible. Lorsqu'un poste ne peut pas être pourvu de cette manière, le recrutement se fait conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel, c'est-à-dire par une large diffusion de l'avis de vacance de poste permettant de donner des chances égales à tous les candidats potentiels.

Département responsable : Département de la gestion

État d'avancement : Appliquée

Degré de priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

34. Au paragraphe 96, le Comité a recommandé que l'Administration examine la question de savoir si un arrangement similaire devrait s'appliquer à d'autres équipes chargées de grands programmes de transformation institutionnelle ailleurs dans le système des Nations Unies.

35. On pourra dans toute la mesure possible avoir recours aux listes de candidats présélectionnés.

Département responsable : Département de la gestion

État d'avancement : Appliquée

Degré de priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

36. Au paragraphe 103, le Comité a recommandé que l'Administration détermine de toute urgence l'efficacité du comité chargé de l'évaluation a posteriori des avenants aux contrats de manière à rationaliser son fonctionnement et à trouver un juste équilibre entre les garanties et contrôles indispensables et la protection du calendrier du projet et des travaux de la Division des achats.

37. La Division des achats, lors de réunions récentes, a proposé des changements à apporter à la procédure de soumission de dossiers du comité chargé de l'évaluation a posteriori des avenants aux contrats afin d'en accroître l'efficacité, et les a mis en œuvre. De nouveaux gains d'efficacité pourraient être nécessaires, notamment en augmentant la fréquence des réunions.

Département responsable : Département de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Degré de priorité : Moyenne

Échéance : Quatrième trimestre 2011

III. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur le plan-cadre d'équipement se rapportant à des exercices antérieurs

Vue d'ensemble

38. Au paragraphe 10 de sa résolution 62/223 A, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de fournir une explication détaillée des retards observés dans l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour les exercices antérieurs, en particulier de celles qui remontent à deux ans ou plus.

39. Dans l'annexe à son rapport pour l'exercice clos le 31 décembre 2010¹, le Comité a présenté un récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations formulées pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2009. On trouvera ci-après des renseignements sur l'état d'avancement de l'application des 10 recommandations qui y sont signalées comme étant « en cours d'application » ou « non appliquées ». Leur présentation suit l'ordre dans lequel les recommandations étaient formulées.

40. Le tableau 3 donne une vue d'ensemble de la situation. Les 10 recommandations sont en cours d'application.

Tableau 3

État d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations relatives à la période d'un an terminée le 31 décembre 2009

Entité responsable	Nombre de recommandations	Devenues caduques	Appliquées	En cours d'application	Délai fixé
Département de la gestion	20	1	17	2	2
Total	20	1	17	2	2

Renseignements détaillés sur l'application des recommandations

41. Au paragraphe 31 de son rapport sur le plan-cadre d'équipement pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2009², le Comité a recommandé à l'Administration d'affiner sa politique des dons afin de clarifier la situation en ce qui concerne les anciens parrainages.

42. La politique des dons énonce comme règle générale que les États Membres ayant déjà effectué un don concernant un espace de bureau précis conservent la priorité sur ledit espace. On considérera donc que la recommandation a été appliquée.

Département responsable : Département de la gestion

État d'avancement : Appliquée

Degré de priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

² Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-cinquième session, Supplément n° 5 (A/65/5), vol. V.

43. **Au paragraphe 57, le Comité a recommandé à nouveau que l'Administration explicite les hypothèses économiques lui servant à estimer les coûts du projet et suive l'évolution de ces hypothèses et leurs conséquences sur le projet.**

44. L'Administration a choisi de signer des contrats multiples à prix maximum garanti afin de tirer le meilleur parti des conditions du marché, c'est-à-dire en s'assurant rapidement les prix les plus bas sans augmentation des risques pour le fournisseur et de la prime de risque que pourrait entraîner une surenchère.

Département responsable : Département de la gestion

État d'avancement : Appliquée

Degré de priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

45. **Au paragraphe 62, le Comité a recommandé à l'Administration de réévaluer les avantages du programme d'analyse de la valeur.**

46. Le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement continue de procéder, chaque fois que possible, à des exercices d'analyse de la valeur.

Entité responsable : Département de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Degré de priorité : Élevée

Échéance : Quatrième trimestre 2013

47. **Au paragraphe 67, le Comité a recommandé à l'Administration de réduire à leur strict minimum les demandes d'avenant, en particulier émanant de ses propres services.**

48. Le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement continue de chercher tous les moyens de réduire, chaque fois que possible, les modifications techniques à apporter.

Département responsable : Département de la gestion

État d'avancement : En cours d'application

Degré de priorité : Élevée

Échéance : Troisième trimestre 2013

49. **Au paragraphe 79, le Comité a réitéré sa recommandation tendant à ce que l'Administration fasse une distinction entre la provision pour imprévus et celle pour hausse des prix, comme elle l'avait précédemment fait dans les prévisions de coûts du projet.**

50. L'Administration a accepté et appliqué cette recommandation. Une partie de la provision pour imprévus a été affectée à l'inflation. À l'automne 2009, cette provision était calculée sur la base de 10 % de la valeur des marchés à prix maximum garanti signés et de 20 % de celle des marchés non signés, mais des changements ont été opérés pour tenir compte de l'état d'avancement du projet et des recommandations du Comité. Actuellement, ce budget provisionnel correspond à 10 % des marchés signés mais non achevés et à 15 % des marchés non encore signés. Ce dernier pourcentage tient compte de la provision pour hausse des prix, comme recommandé par le Comité.

Département responsable : Département de la gestion

État d'avancement : Appliquée

Degré de priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

51. **Au paragraphe 84, le Comité a recommandé à l'Administration de réévaluer la portée et le niveau de la provision pour imprévus, afin de s'assurer qu'ils sont suffisants.**

52. Se reporter aux observations faites en ce qui concerne la précédente recommandation.

Département responsable : Département de la gestion

État d'avancement : Appliquée

Degré de priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

53. **Au paragraphe 112, le Comité a recommandé à l'Administration de faire immédiatement le nécessaire pour empêcher toute modification fonctionnelle du projet relatif au bâtiment des conférences après la signature des contrats pour les marchés de travaux.**

54. Tous les documents techniques sont examinés dans le détail avec chaque département utilisateur avant que les travaux ne débutent.

Département responsable : Département de la gestion

État d'avancement : Appliquée

Degré de priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

55. **Au paragraphe 118, le Comité a recommandé à l'Administration de limiter au strict minimum les avenants techniques liés à l'utilisation et à la configuration des locaux des sous-sols.**

56. Le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement continue d'examiner et d'approuver les avenants selon les procédures vérifiées et recommandées par le Bureau des services de contrôle interne. Les mécanismes de contrôle existants permettent de donner satisfaction à la demande du Comité.

Département responsable : Département de la gestion

État d'avancement : Appliquée

Degré de priorité : Moyenne

Délai : Sans objet

57. **Au paragraphe 129, le Comité a recommandé à l'Administration de faire en sorte que le Comité d'examen des avenants aux contrats commence ses travaux le plus rapidement possible.**

58. Le Comité d'examen des avenants aux contrats est désormais pleinement opérationnel.

Département responsable : Département de la gestion

État d'avancement : Appliquée

Degré de priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

59. **Au paragraphe 147, le Comité a recommandé à l'Administration d'améliorer sa gestion des dossiers relatifs aux avenants :**

a) **En faisant systématiquement figurer des informations sur le déroulement des négociations avec les fournisseurs, les résultats obtenus, la nature exacte des travaux et leur emplacement;**

b) En améliorant le format de la note de couverture qui accompagne les demandes d'avenant, afin d'indiquer clairement aux décideurs quel est le but de la demande et qui en sont les auteurs.

60. Les renseignements pertinents sont systématiquement inclus soit dans la note de couverture soit dans les documents présentés à l'appui des demandes d'avenant.

Département responsable : Département de la gestion

État d'avancement : Appliquée

Degré de priorité : Élevée

Échéance : Sans objet
